



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ARRONDISSEMENTS DE BÉTHUNE ET LENS : INTERDICTION DE TOUT RASSEMBLEMENT VISANT À RÉALISER DES DÉMONSTRATIONS DE TUNING LES WEEK-ENDS JANVIER, FÉVRIER ET MARS 2024

Arras, le 5 janvier 2024

Des rassemblements sauvages visant à réaliser des démonstrations de tuning sont régulièrement constatés sur les arrondissements de Béthune et Lens.

Le 11 septembre 2021, une course de vitesse entre participants à un tel rassemblement dans la zone industrielle des « Portes du Nord » à Libercourt a conduit à un dramatique accident mortel.

Afin d'éviter que cette situation ne se reproduise, Jacques Billant, préfet du Pas-de-Calais, a décidé par arrêtés préfectoraux des 28 et 29 décembre 2023 d'interdire tout rassemblement de personnes et de véhicules dont l'objectif est de réaliser des démonstrations de tuning et running les week-ends de janvier, février et mars 2024 : 5 – 8 janvier / 12 – 15 janvier / 19 – 22 janvier / 26 – 29 janvier / 2 – 5 février / 9 – 12 février / 16 – 19 février / 23 – 26 février / 1^{er} – 4 mars / 8 – 11 mars / 15 – 18 mars / 22 – 25 mars / 29 mars – 2 avril 2024, sur les secteurs suivants :

Arrondissement de Béthune

- l'avenue de Londres à Douvrin ;
- l'avenue de Sofia à Billy-Berclau ;
- la D163 entre les ronds-points de l'avenue de Sofia à Billy-Berclau et l'établissement WEILROD ;
- les abords du parking Intermarché situé sur la ZAC du Beau Pré le long de la RD937 à Verquin ;
- rue de la rotonde (magasin Auchan) à Béthune.

Arrondissement de Lens

- l'ensemble des parkings des zones commerciales de Cora Lens 2 à Vendin-le-Vieil ;
- la rue des Frères Lumière à Vendin-le-Vieil ;
- les parkings de la zone commerciale Intermarché à Carvin ;
- les parkings de la zone commerciale Maison Plus à Hénin-Beaumont ;
- l'ensemble des parkings de la zone commerciale Aushopping à Noyelles-Godault ;
- les parkings du stade Bollaert-Delelis à Lens ;
- la zone industrielle des « Portes du nord » à Libercourt ;
- la rue Blaise Pascal à Libercourt. ;
- l'ensemble des parkings des zones commerciales de Cora à Courrières ;
- la plateforme multimodale de Dourges ;
- le parking de l'aérodrome de Lens-Bénifontaine ;
- la zone industrielle de l'Alouette de Liévin et Bully-les-Mines, notamment les rues Marcel Caron, rue Jules Verne et Chemin de Lens ;
- la route départementale D306 à Oignies.

Tout contrevenant à cette interdiction est passible de sanctions pénales prévues aux articles 431-9 et R 610-5 du code pénal.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)